

Expertise en **plastique**

AgroPack[®] gamme de produits

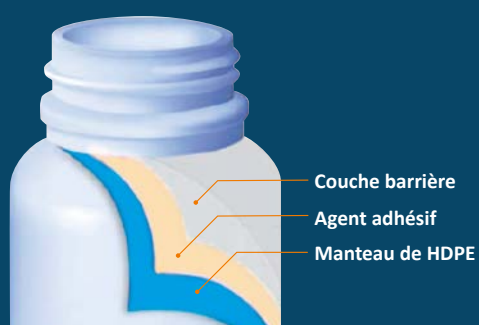
Contenue

INFORMATION 3

EXPÉRIENCE ET COMPÉTENCE 10

EMPLOI PRÉVUE DES PRODUITS – MATÉRIAUX 12

MODE D'EMPLOI POUR LES BOUTEILLES ET LES BIDONS 14



Kautex vous offre les avantages suivants:

- Large gamme de produits de flacons et jerricans en HDPE et Coex ainsi que des formes spécifiques.
- Méthodes de décoration optionnelle: manchonnage, étiquetage.
- Protection de votre marque contre la falsification par l'emploi de bouchons actuels ainsi que la possibilité de gravures individuelles sur l'emballage.
- Large gamme d'options de bouchon avec des différents types de fonction, joints etc.
- Notre qualité et fiabilité dans le domaine emballages en HDPE et COEX ont fait de nous un partenaire reconnu des entreprises de produits phytosanitaires.

Domaines d'utilisation des emballages co-extrudés avec technique d'arrêt:

- Produits phytosanitaires
- Produits chimiques avec haut taux de perméation
- Carburants, produits d'addition du fuel
- Produits sensibles à l'oxygène en général
- Peintures, vernis, dissolvants
- Arômes

Produit	Volume	Matériau	Couleur	Page
AgroPack® Dual	150/250/500/1 000 ml	HDPE	blanc	4
AgroPack® Dual	150/250/500/1 000 ml	COEX	blanc	5
AgroPack® Dual	5/10 l	HDPE	blanc/couleur naturelle	6
AgroPack® Dual	5/10 l	COEX	blanc/couleur naturelle	6
AgroPack® Kanister	15/20 l	HDPE	blanc	7
AgroPack® AC	15/20 l	COEX	blanc	8
Bouchons pour la gamme des produits AgroPack®				9

AgroPack® Dual
HDPE 150/250/500/1 000 ml

Rond
Blanc



Pas approprié pour le contact alimentaire.



» Symbol de recyclage « conformément à la directive 97/129/CE et 94/62/CE.



Capacité nominale ml	Référence	Poids g	Couleur	Unité d'emballage pces	Homologation ONU	N° de commande
150	321 267	22	blanc	2.910	UN 1H1/Y 1.3	2000086896
250	321 243 B	30	blanc	3.006	UN 1H1/Y1.3	2000086417
500	321 242 B	45	blanc	1.596	UN 1H1/Y1.3	2000086419
1 000	321 217 C	73	blanc	790	UN 1H1/Y1.3	2000086421
1 000	321 217 C	83	blanc	790	UN 1H1/Y1.3	2000086403



AgroPack® Dual
COEX 150/250/500/1 000 ml

Gravure supérieure
Rond
Blanc



Capacité nominale ml	Référence	Poids g	Couleur	Unité d'emballage pces	Homologation ONU	N° de commande
150	321 267 Mono PA	22	blanc	2,910	-	2000086895
250	321 243 B PE/PA	30	blanc	3,006	1H1/Y1.3	2000086428
250	321 243 B PE/EVOH	30	blanc	3,006	1H1/Y1.3	2000086426
500	321 242 B PE/PA	45	blanc	1,596	1H1/Y1.3	2000086366
500	321 242 B PE/EVOH	45	blanc	1,596	1H1/Y1.3	2000086422
1 000	321 217 C PE/EVOH	73	blanc	780	1H1/Y1.3	2000086339
1 000	321 217 C PE/PA	73	blanc	780	1H1/Y1.3	2000086431
1 000	321 217 C PE/PA	83	blanc	780	1H1/Y1.3	2000086433
1 000	321 217 C PE/PA	110	blanc	780	1H1/Y1.3	2000086423



Pas approprié pour le contact alimentaire.



» Symbol de recyclage « conformément à la directive 97/129/CE et 94/62/CE.

Tous les flacons ont la gravure supérieure „AGROCHEMICALS/FITOSANITARIO“. Les flacons sont emballés sur des palettes CP1 (1.200 mm x 1.000 mm). L'empreinte en-dessous du flacon indique la date, l'initiale du fabricant »K«, le numéro du moule et de la cavité et le code matière. Pour d'autres modèles, poids et colorations, veuillez demander une offre individuelle.



AgroPack® Dual HDPE 5/10 l

Avec poignée

Empreinte en dessous



Capacité nominale ml	Référence	Poids g	Couleur	Unité d'emballage pces	Homologation ONU	N° de commande
5.0	720 075 00	220	Couleur naturelle	168	UN 3H1/Y 1.3	2000086517
5.0	720 075 01	220	blanc	168	UN 3H1/Y 1.3	2000086518
10.0	720 077 00	400	Couleur naturelle	90	UN 3H1/Y 1.3	2000086521
10.0	720 077 01	400	blanc	90	UN 3H1/Y 1.3	2000086522



Pas approprié pour le contact alimentaire.



» Symbol de recyclage « conformément à la directive 97/129/CE et 94/62/CE.

AgroPack® Dual COEX 5/10 l

Capacité nominale ml	Référence	Poids g	Couleur	Unité d'emballage pces	Homologation ONU	N° de commande
5.0	720 076 00	220	Couleur naturelle	168	UN 3H1/Y 1.3	2000086515
5.0	720 076 01	220	blanc	168	UN 3H1/Y 1.3	2000086516
10.0	720 078 00	400	Couleur naturelle	90	UN 3H1/Y 1.3	2000086519
10.0	720 078 01	400	blanc	90	UN 3H1/Y 1.3	2000086520



Pas approprié pour le contact alimentaire.



» Symbol de recyclage « conformément à la directive 97/129/CE et 94/62/CE.

Les jerricans sont conditionnés sur des palettes en bois CP1 (1 200 x 1 000 mm). L'empreinte en-dessous du flacon indique la date, l'initiale du fabricant "K", le numéro du moule et de cavité et le code matière. Nous pouvons volontiers vous élaborer une offre individuelle pour: l'étiquetage, feuille contractible, ainsi que pour d'autre modèles, poids ou colorations.



AgroPack® Jerricans HDPE 15/20 l

Empreinte en dessous

Avec étiquetage

Différentes formes



Capacité nominale ml	Référence	Type	Poids g	Couleur	Packaging unit pcs.	Homologation ONU	N° de commande
15.0	723 015 01	Serie A DIN 60	900	blanc	48	UN 3H1/X1.9	2000086727
20.0	723 020 xx	Serie A DIN 60	1200	blanc	36	UN 3H1/X1.9	
20.0	723 020 35	Serie A DIN 60	950	blanc	36	UN 3H1/X1.9	2000097937
20.0	724 022 00	Serie F DIN 63	750	blanc	90	UN 3H1/X1.4	2000097917
20.0	724 021 13	Serie F DIN 60	860	blanc	90	UN 3H1/X1.9	2000097507



Approprié pour le contact alimentaire.



» Symbol de recyclage « conformément à la directive 97/129/CE et 94/62/CE.

Les jerricans sont emballés en paquets PE sur des palettes euro (1200 x 800 mm).
Formes et colorations individuelles, étiquetage possible sur demande.



AgroPack® AC COEX 15/20 I

Empreinte en dessous

Avec étiquetage

Différentes formes



Nennvolumen l	Typ	Gewicht g	Farbe	Verpackungseinheit	UN-Zulassung	Bestell-Nr.
15,0	Seri AC DIN 60	930	weiß	48 auf CP1-Palette	UN 3H1/Y 1.9	
20,0	Seri AC DIN 60	1.100	weiß	36 auf Euro-Palette	UN 3H1/Y 1.9	



Pas approprié pour le contact alimentaire.



» Symbol de recyclage « conformément à la directive 97/129/CE et 94/62/CE.

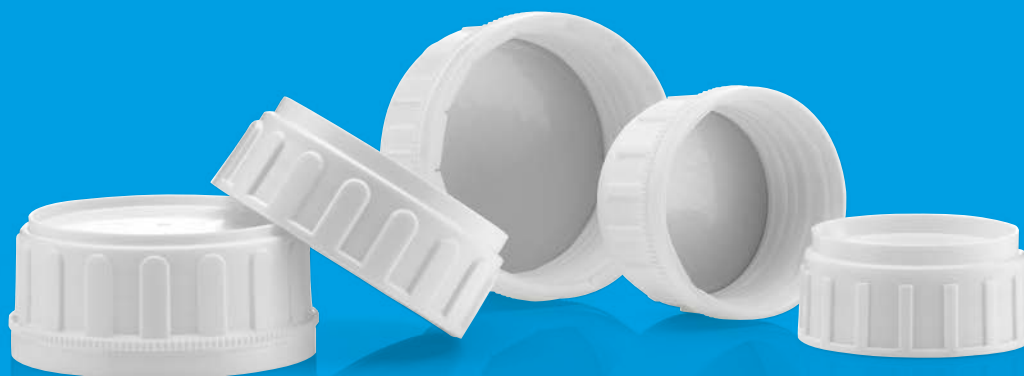
Les jerrycans sont emballés en paquets PE sur des palettes euro (1200 x 800 mm) ou sur des CP1-palettes (1200 x 100 mm).

Formes et colorations individuelles, étiquetage possible sur demande.



Type de bouchon	ml/l	Joint/particularit	Homologation ONU
AgroPack®Dual HDPE & COEX	150 ml	Alu/Surlyn	
		thermocelable avec bague d'originalité	
	250 ml	thermocelable	x
		sécurité enfant thermocelable	
		thermocelable avec bague d'originalité	x
		dégazeur thermocelable	x
		avec joint mousse PE et bague d'originalité	
		avec joint mousse PE-PA-PE et bague d'originalité	
AgroPack®Dual HDPE & COEX	500 ml	thermocelable	x
		sécurité enfant thermocelable	
		thermocelable avec bague d'originalité	x
		thermocelable	x
		avec joint mousse PE et bague d'originalité	
		avec joint mousse PE-PA-PE et bague d'originalité	
	1000 ml	thermocelable	x
		sécurité enfant thermocelable	
		thermocelable avec bague d'originalité	x
		thermocelable	x
		avec joint mousse PE et bague d'originalité	
		avec joint mousse PE-PA-PE et bague d'originalité	
AgroPack®Dual HDPE & COEX	5.0 l	thermocelable	x
		thermocelable avec bague d'originalité	x
		avec joint mousse PE-PA-PE et bague d'originalité	x
		sécurité enfant thermocelable	x
		dégazeur thermocelable	x
	10.0 l 15.0 l 20.0 l COEX	thermocelable	x
		thermocelable avec bague d'originalité	x
		avec joint mousse PE-PA-PE et bague d'originalité	x
		sécurité enfant thermocelable	x
		dégazeur thermocelable	x
AgroPack®Dual HDPE	20.0 l	thermocelable	x
AgroPack®Dual HDPE & COEX	15.0 l	thermocelable avec bague d'originalité DIN 60/61	x
		avec bague d'originalité et dégazeur DIN 60/61	x
		avec bague d'originalité DIN 60/61	x
	20.0 l	avec bague d'originalité et dégazeur DIN 60/61	x
		avec bague d'originalité DIN 60/61	x

Für andere Einfärbungen und Siegelscheiben fordern Sie bitte ein spezielles Angebot an.



Expérience et compétence_ *pour des produits réussis*

KAUTEX Textron est spécialisée dans la production de récipients en plastique produits par extrusion-soufflage depuis plus que huit décennies.

Avec comme but une exigence absolue vis à vis de la qualité et notre orientation vers la clientèle, nous avons réussi à faire que nos produits comptent parmi les meilleurs sur la marché international.

Nous faisons face aux défis du lendemain en utilisant de façon conséquente notre potentiel d'innovation et notre technologie de pointe dans le domaine transformation du plastique de notre groupe mondial.

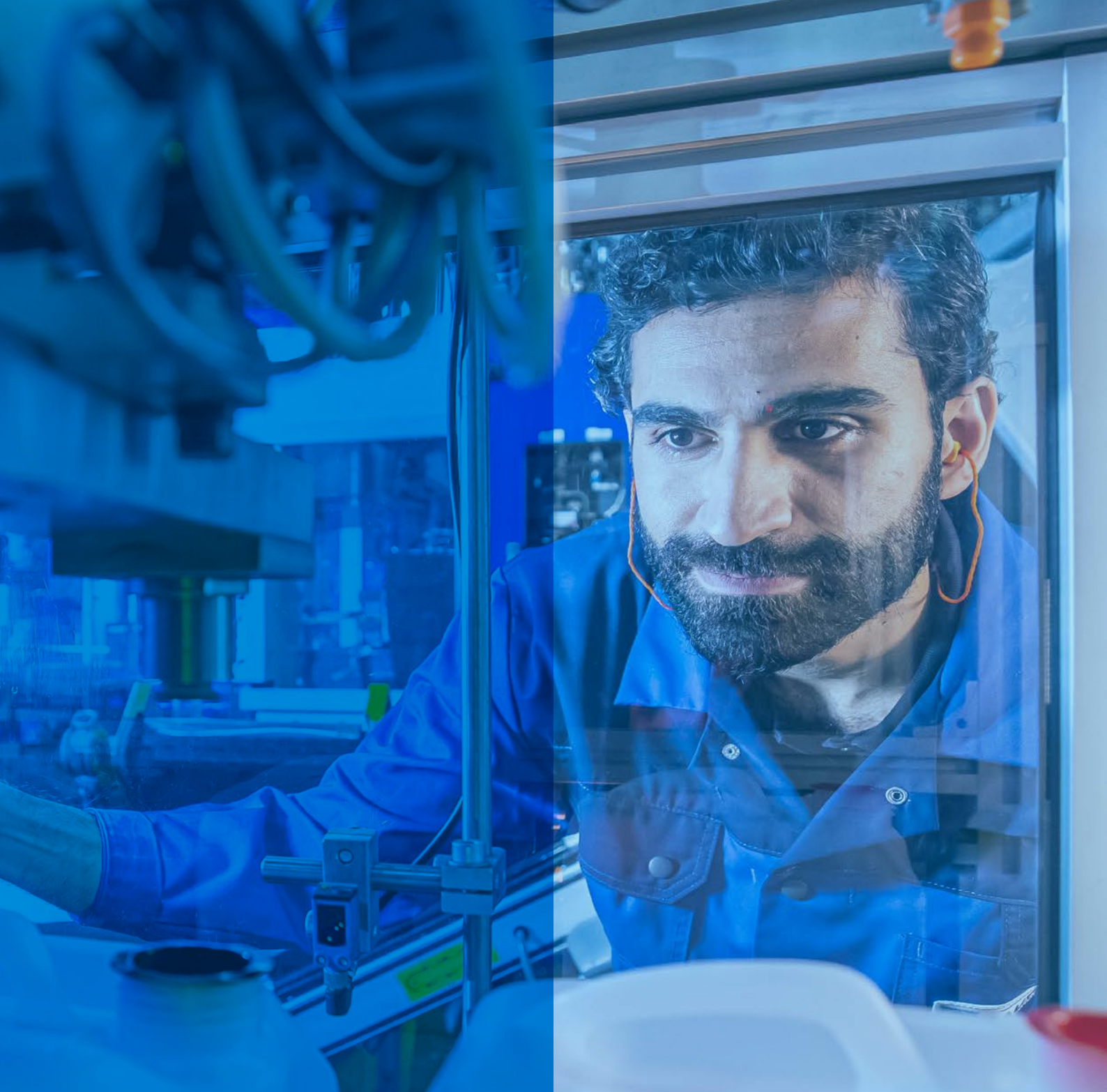
Emballages standard

- Produits à succès pour laboratoires, industrie chimique et pharmaceutique
- Des nombreux articles, volumes, matériaux, accessoires
- Pour des utilisations particulières, également avec barrières (Coex, fluoration)
- Disponible ex stock
- Beaucoup de modèles disponible avec homologation ONU

Emballages spéciaux

- Flacons et récipients en PE, PP, PVC et PETG, pour des utilisations spéciales, également disponibles avec barrières (Coex)
- Le client définit le design et paie un moule exclusivement réservé à la production des ses articles
- Disponible avec homologation ONU
- Concept prototypage rapide





Jerricans

- Jerricans : 2 l/2.5 l/3 l/5 l/6 l/8 l/10 l/12 l/15 l/20 l/25 l/30 l
- Disponible ex stock
- Disponible avec homologation ONU

AgroPack® Gamme de produits

- Jerricans pour produits phytosanitaires : 5 l/15 l/10 l/20 l
- Flacons pour produits phytosanitaires : 250 ml/500 ml/1,000 ml
- Disponibles avec ou sans barrière (Coex)
- Disponible avec homologation ONU



Emploi prévue des produits_ *matériaux*

Sauf s'ils portent exceptionnellement une autre désignation, les flacons et les conteneurs indiqués dans ce catalogue sont adaptés au contact alimentaire et correspondent aux réglementations européennes de l'ordonnance (CE) n° 1935/2004 et de l'ordonnance (UE) n° 10/2011. Pour cette raison, les flacons et conteneurs peuvent être utilisés comme emballages de denrées alimentaires dans l'Espace économique européen (EEE). Sur demande, les déclarations de conformité correspondantes peuvent être mises à disposition. Nous vous indiquons avec plaisir quels sont les bouchons de fermeture appropriés au contact avec les denrées alimentaires et ceux adaptés à l'usage prévu. Nos produits sont fabriqués conformément au règlement BPF (CE) n° 2023/2006 (du 22 décembre 2006) relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, dans sa version en vigueur.

Les flacons et conteneurs indiqués dans ce catalogue correspondent aux exigences du droit européen pour les emballages de produits cosmétiques conformément à l'ordonnance (CE) n° 1223/2009. Pour cette raison, ils peuvent être utilisés comme emballages pour des produits cosmétiques dans l'Espace économique européen. Les remarques et conditions d'utilisation pour une utilisation sûre indiquées dans les déclarations de conformité et les fiches techniques de produits respectives doivent être respectées.

Nos emballages UN correspondent aux exigences juridiques posées par la réglementation GGVSEB et les accords européens ADR, ADN et RID pour le transport de marchandises dangereuses par voies routière, ferroviaire et fluviale intérieure. Les emballages de marchandises dangereuses UN correspondent en outre aux exigences du droit européen sur les produits chimiques pour l'emballage de substances et mélanges dangereux conformément à l'ordonnance (CE) n° 1272/2008.

Pour cette raison, ils peuvent être utilisés pour l'emballage de substances et liquides dangereux dans l'Espace économique européen (EEE). Les dispositions et les remarques relatives à une utilisation conforme des emballages conformément aux homologations UN de l'agence fédérale allemande de recherche et d'essais sur les matériaux (BAM) sont à respecter.

Nos produits peuvent être utilisés ou adaptés pour de multiples autres usages que ceux indiqués. Nous disposons par exemple de capacités de production autonomes dans le cadre desquelles la production est réalisée selon les standards GMP pour les produits pharmaceutiques et médicaux en conformité avec les directives 2003/94/CE et 93/42/CEE. Si vous avez l'intention d'utiliser le produit à des fins pharmaceutiques ou médicales ou à d'autres fins, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions nous concerter sur une solution adaptée à vos besoins. La même procédure est applicable à toutes les utilisations hors de l'Espace économique européen (EEE) ou pour des emballages de marchandises dangereuses UN hors du domaine d'application des accords européens ADR, ADN et RID. Des utilisations divergentes des présentes finalités sans accord de notre part relève de la responsabilité de l'utilisateur.

Demande d'autorisation

Comme nous fabriquons des produits conformément au règlement REACH, nous ne sommes pas directement concernés par la demande d'autorisation. Cependant, nos fournisseurs sont soumis à cette obligation, et nous travaillons donc étroitement avec eux.

Substances extrêmement préoccupantes – SVHC

La liste des substances extrêmement préoccupantes SVHC (liste de substances candidates) actuellement applicable, définit des substances pour lesquelles il existe une obligation d'autorisation vis-à-vis des clients et des utilisateurs en aval. Conformément à l'article 33 du règlement REACH, l'entreprise fabricante « devra fournir au consommateur toutes les informations disponibles concernant l'utilisation sûre du produit, et devra au moins préciser le nom de la substance pertinente ».

Substances des Annexes XIV et XVII REACH

Sur la base des substances définies dans la liste des substances candidates, l'Union Européenne discute sur les substances qui seront soumises à une autorisation. En coopération avec nos fournisseurs, nous lançons actuellement des activités adéquates pour le cas où nos produits contiendraient des substances listées dans l'Annexe XIV, ce qui exigerait le remplacement de ces dernières.

Les restrictions sont indiquées dans l'Annexe XVII

Les restrictions sont très spécifiques et souvent combinées à des valeurs limites. Ici aussi, Kautex est en contact étroit avec ses fournisseurs afin d'assurer la compatibilité avec les restrictions matérielles. Vous trouverez plus d'informations détaillées concernant le règlement REACH à l'adresse suivante : <http://echa.europa.eu/>

Respect des directives RoHS

Les emballages produits par Kautex sont conformes aux dispositions de la directive 2011/65/UE, y compris la directive UE 2015/863 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

L'objectif de la directive européenne RoHS 2011/65/UE est de protéger la santé humaine et l'environnement. Les substances mentionnées dans la directive comprennent le plomb, le mercure, le cadmium, le chrome hexavalent, les polybromobiphényles (PBB) et les polybromodiphényléthers (PBDE).

Nos produits sans homologation UN peuvent uniquement être utilisés pour des substances et des mélanges dangereux conformément à l'ordonnance (CE) n° 1272/2008 lorsque l'utilisateur garantit que les exigences selon l'article 35 de cette ordonnance sont respectées. Ce contrôle doit être réalisé par l'utilisateur sous sa propre responsabilité. Il est en particulier important de vérifier si la matière en vrac respective ne détermine pas les matériaux des emballages et des bouchons de fermeture ou peut réagir avec ces derniers dans le cadre de liaisons dangereuses.

Polyoléfine : LDPE, HDPE, PP

- Physiologiquement sans inconvénient
- Bonne stabilité chimique
- Très résistant à la rupture
- PP est autoclavable en autoclave

Polypropylène (PP)

- Rigide et de forme stable
- Très bonne stabilité chimique
- Se caractérise par une bonne résistance aux craquelures
- En couche fine presque transparent, en couches plus épaisses translucide à blanc laiteux

Polyéthylène souple (LDPE)

- Flexible, très résistant à la rupture
- En couche fine presque transparent, en couches plus épaisses translucide jusqu'à blanc opaque
- Résistant à l'eau, solutions aqueuses et la plupart des produits chimiques
- Excellente imperméabilité à la vapeur d'eau

Polyéthylène dur (HDPE)

- Rigide et très résistant à la rupture
- En couche fine peu de transparence, en couches plus épaisses légèrement translucide jusqu'à blanc opaque
- Résistant à l'eau, solutions aqueuses et la plupart des produits chimiques
- Étanchéité à la vapeur d'eau remarquable

Polyvinyle (PVC rigide)

- Physiologiquement sans inconvénient
- Translucide ou brun translucide pour les produits sensibles à la lumière
- Bonne stabilité chimique
- Très rigide, bonne résistance à la rupture
- Haute transparence
- Résistant à l'eau, solutions aqueuses, alcools et huiles
- Faible perméabilité aux gaz, par exemple à l'oxygène
- Dans la plupart de cas, imperméabilité satisfaisante à la vapeur d'eau

Co-Polyester (PETG) (Polyéthylène Téréphthalate Glycol)

- De forme très stable et flexible
- Très haute transparence (translucide), aspect brillant
- Très bonne résistance aux chocs
- Résistant à l'eau, solutions aqueuses, aux sels, aux substances aliphatiques, hydrocarbures et huiles



Mode d'emploi_ *pour les bouteilles et les bidons*

1. Informations générales

Ce mode d'emploi contient des informations importantes visées par la législation sur la sécurité des produits afin d'assurer la protection de la santé et la sécurité de leurs utilisateurs. Il convient de veiller à ce que les utilisateurs prennent connaissance de ces informations (directive 2001/95/CE relative à la sécurité générale des produits).

En utilisant des emballages pour matières dangereuses ONU, il est impératif de respecter l'ensemble des règlements et indications de la certification ONU régissant l'utilisation des emballages et d'informer quiconque va utiliser ces emballages pour matières dangereuses ou les remplir de matières dangereuses. Seules peuvent être utilisées les fermetures qui ont été autorisées dans le cadre d'une certification. Les certifications ONU peuvent être consultées sur le site Internet de l'Institut fédéral de la recherche et des essais sur les matériaux (Bundesanstalt für Materialforschung und -prüfung) : <https://app.tes.bam.de/php/dbam/index.php?id=zulassung>

2. Stockage

Les bouteilles et les bidons munis d'un système de purge de l'air doivent être impérativement entreposés à la verticale. La température de stockage recommandée des bouteilles et bidons doit être comprise entre + 5 °C et + 40 °C. Des températures plus élevées peuvent entraîner des déformations des bouteilles et bidons. Les bouteilles et bidons ne doivent pas être exposés directement à la lumière du soleil afin que leurs propriétés mécaniques ne soient pas diminuées.

3. Utilisation, remplissage

Veuillez ne plus utiliser les bouteilles et les bidons cinq ans après la date de leur fabrication.

Veuillez vous assurer que lors du vidage et du remplissage, l'emballage et en particulier les zones d'étanchéité, ne sont pas endommagés ou n'ont pas perdu de leurs propriétés. Évitez tout dommage mécanique et thermique aux bouteilles et bidons. Veuillez utiliser des valves de dégazage pour les produits de remplissage dégageant des gaz. Afin d'éviter tout endommagement, nous recommandons des couteaux dont les lames sont protégées pour ouvrir les films étirables.

4. Remplissage à chaud

N'empilez pas les bouteilles et les bidons pendant qu'ils sont encore chauds. Les bouteilles et les bidons doivent être refermés uniquement après leur refroidissement ou après l'utilisation d'une valve de dégazage pour assurer un équilibrage des pressions. Les bouteilles et bidons doivent pouvoir refroidir rapidement. Lorsqu'ils sont stockés longtemps à des températures élevées (60 à 80 °C), il peut se produire une déformation permanente du bidon. Les bouteilles et bidons doivent être remplis debout, sur une surface plane. Il faut éviter les sols et les surfaces ayant des ouvertures et les palettes inappropriés (palettes légères).

Assurez une bonne stabilité de l'emballage et versez le matériau de remplissage dans le col prévu sous pression atmosphérique. Dans le cas où la température du matériau de remplissage excède 40 °C pendant la mise en bouteilles, consultez auparavant le fournisseur de

l'emballage. Pour empêcher des déformations sous vide en refroidissant, veillez à une aération et désaération suffisante de l'emballage pour éviter la dépressurisation. Veuillez éviter également le gavage jusqu'au refroidissement complet de l'emballage.

Pour le transport de matériaux dangereux, l'emballage doit être fermé conforme aux règles après le remplissage et avant l'expédition.

5. Résistance aux produits chimiques

Nos produits sans certification ONU peuvent être utilisés pour l'emballage de substances et de mélanges dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 si l'utilisateur assure que les exigences de l'article 35 de ce règlement sont absolument respectées. Ce contrôle doit être effectué sous la responsabilité propre de l'utilisateur. Il convient en particulier de vérifier si les matériaux dont sont constitués les emballages et les fermetures ne sont pas susceptibles d'être endommagés par le contenu, ni de former avec ce dernier des composés dangereux. Pour obtenir des informations sur la résistance des matériaux utilisés, veuillez consulter notre catalogue. Veuillez suivre le lien: <https://www.kautex.de/de/verpackung/katalog-referenzen>

Le classement du matériau de remplissage (et par conséquent la preuve de la compatibilité chimique) résulte ensuite soit par la méthode d'assimilation définie sous ADR 4.1.1.21 ou via classement après avoir effectué un test sous condition laboratoire.

6. Dégorgement

Les emballages n'ont pas de purge de fond, ils peuvent seulement être vidés via l'ouverture. Ceci peut s'effectuer par déversement libre ou l'utilisation des pompes ou dispositif d'évacuation appropriés. Les emballages ont tendance à « gargouiller » (formation de flot) au déversement libre, c'est pourquoi l'emballage doit être vidé avec précaution. Si l'emballage est posé pendant la vidange, la surface doit être de telle condition que l'emballage n'est pas endommagé. Si des emballages plus grands doivent être vidés également ainsi, des élévateurs et vireurs conformes sont à utiliser.

En dégageant par pompe électrique portative ou dispositif d'évacuation, assurez que l'emballage est positionné sur une surface plane et libre de corps étrangers. L'emballage doit être sécurisé contre le renversement. Les lances de soutirage employés doivent être appropriés pour la taille de l'emballage et le diamètre du col pour ne pas endommager l'emballage.

Le dégageant de l'emballage doit toujours s'effectuer sans pression. Veuillez respecter également qu'aucun vide se forme par le soutirage. Après le dégageant les emballages doivent être fermés avec les bouchons originaux.

7. Réutilisation

Les emballages sont principalement prévus à usage unique, en cas échéant une réutilisation au gré de la spécification et de l'usage précédent est possible. Les conditions préalables sont que l'emballage est libre de corrosion, contamination ou autres dommages avant de remplir et l'expédition.

Avant la réutilisation il est à assurer que l'emballage correspond aux mêmes exigences qu'avant la première mise en bouteille.

Chaque emballage qui présente des indices de résilience ne doit pas être réutiliser.

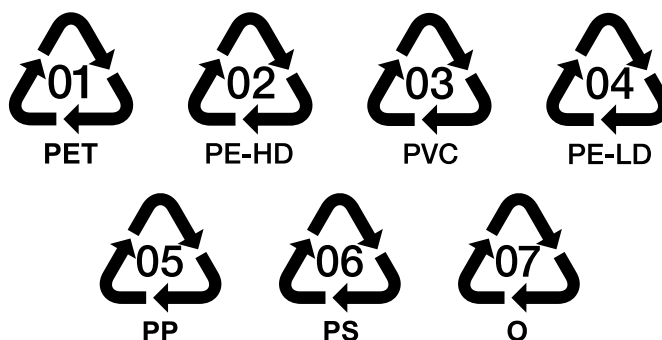
L'utilisateur est responsable du contrôle et la réutilisation.

8. Information

Vous trouvez plus d'information dans la brochure de la/ du „Industrievereinigung Kunststoffverpackungen e.V.“ sous le lien suivant: <https://kunststoffverpackungen.de/wp-content/uploads/2020/05/Questions-Answers-on-the-useof-rigid-plastic-packaging1.pdf>

9. Codes de recyclage

Conformément à norme 97/129/EG et 94/62/EG



Vous trouvez aussi ces informations sur notre site :

<https://www.kautex.com/en/packaging/catalogs-brochures>

Kautex Textron GmbH & Co. KG
Alter Heerweg 2a
D - 53123 Bonn

☎ +49 (0)228 9868-100
✉ sales.ip@kautex.com

Kautex Textron GmbH & Co. KG
Mauermattenstraße 9
D - 79183 Waldkirch

☎ +49 (0)7681 2009-0
✉ sales.ip@kautex.com